

Le débat à la Chambre a été excellent, en dépit d'une certaine dureté et de positions très tranchées. Dans certains cas, un large fossé sépare certains députés, mais il me semble qu'une forte majorité des députés qui sont intervenus, indépendamment du montant de l'augmentation qu'ils estiment convenable, approuve en principe le rajustement des traitements. Dans ce cas, je me range à l'avis du président du Conseil privé: renvoyons cette question au comité qui, compte tenu du débat à la Chambre et des directives données aux représentants des différents partis, proposera les amendements et fera les recommandations qu'il jugera nécessaires, et renverra le bill à la Chambre.

J'invite la Chambre à renvoyer la question au comité le plus tôt possible afin que nous puissions passer à d'autres travaux. Je rappelle que nous avons exprimé, ici-même et en d'autres lieux, quelques réserves au sujet de certaines questions. Nous voulons que le comité soit libre d'envisager certains changements, par exemple concernant le traitement des ministres, s'il y a lieu de rendre proportionnel le montant de l'indemnisation, et d'autres propositions de ce genre. Peut-être faudra-t-il soulever la question de la rétroactivité et d'autres sujets.

Assurément, le chef de l'opposition (M. Stanfield) parlait au nom de son parti quand il a indiqué à l'extérieur de la Chambre qu'il fallait incorporer dans le bill une disposition favorisant la réduction du taux de l'inflation au Parlement. Je le dis en sachant que pendant quatre ans et demi le Parlement a fait la leçon au reste du pays dans la lutte contre l'inflation en ne demandant pas d'augmenter les indemnités. Malheureusement, les autres secteurs de l'économie n'ont pas emboîté le pas, dont les gouvernements, à l'échelon fédéral, provincial et municipal, l'industrie, les syndicats et même ces autres gardiens de la moralité publique, les media. Ceci ne nous concerne pas cependant.

Bien que la leçon que nous avons donnée pendant quatre ans et demi n'ait pas servi à grand-chose, je suis toujours d'avis que nous sommes tenus de chercher une formule—même si cette formule ressemblait à une sorte de plafonnement—afin que nous ayons, en tant que députés et représentants du peuple canadien, dans la limite de nos capacités en tant que parlementaires comparativement à ce que peut le gouvernement, le désir manifeste de lutter contre l'inflation. C'est en comité que l'on pourrait peut-être s'entendre au sujet de ce plafond par suite des motions et des amendements qui y seraient étudiés et du débat qui s'ensuivrait.

Pour cette raison et dans cette mesure, je suis d'accord avec les propos du président du Conseil privé et j'espère qu'il renverra la question au comité afin que celui-ci prenne une décision après ce qui a été dit à la Chambre et puisse faire part à celle-ci de ses points de vue. Nous examinerons alors les résultats et nous nous prononcerons à ce moment-là.

Traitements des députés—Loi

● (1550)

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, le leader du parti conservateur à la Chambre m'a amusé lorsqu'il a dit que ce débat avait été vivant, intéressant et riche d'enseignement ou du moins cela revenait-il au même.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): «Excellent».

M. Broadbent: «Excellent» est l'un des adjectifs qu'il a utilisés. Si toutefois ces termes conviennent, il a dû les utiliser pour décrire la contribution faite par des députés des autres partis politiques, car au cours de ce débat, que ce soit hier ou aujourd'hui ou même avant Noël, nous n'avons entendu aucun conservateur. Donc, je me demande si ces propos louangeurs s'adressaient uniquement aux autres partis politiques ou bien à lui-même.

Pour revenir à des choses plus sérieuses, j'aurais aimé que le parti conservateur nous donne sa position quant au principe du bill et nous dise s'il correspond à sa façon de concevoir l'économie nationale à l'heure actuelle. Lors des dernières élections, ce parti a basé sa campagne sur la responsabilité fiscale, une politique des revenus raisonnable et la nécessité de faire preuve de modération à la Chambre des communes. Je pensais que nous entendrions de nombreux arguments très élaborés pour justifier le bill qui prévoit toujours une augmentation de 50 p. 100, mais il n'en a rien été. Nous n'avons pas entendu le parti conservateur, pas plus que le premier ministre (M. Trudeau) ou le ministre des Finances (M. Turner) qui, depuis les élections, ont tous deux beaucoup parlé, à l'instar du parti conservateur, de la nécessité de faire preuve d'austérité et de modération à l'égard de la politique des revenus.

J'aurais cru que le gouvernement allait au moins faire un discours très important sur l'exemple que nous sommes censés donner au pays en cette période de grandes difficultés financières, mais pas du tout. Au lieu de cela, nous avons écouté le discours modéré de près de trois minutes que le leader du gouvernement à la Chambre nous a fait pour justifier la position du gouvernement.

J'aimerais passer en revue les trois étapes de ce bill. Le bill a été présenté avant Noël; le gouvernement pensait que, comme les députés désiraient avoir congé à Noël et que la majorité des députés de tous les partis souhaitait une augmentation, ce bill prévoyant une augmentation de 50 p. 100 pourrait être très rapidement expédié à la Chambre. Il s'est rendu compte que cela ne marchait pas. Deux jours plus tard, après avoir mûrement réfléchi pour trouver un compromis, le gouvernement fait à la Chambre une déclaration à l'appel des motions prévoyant la série d'amendements dont nous venons de parler à nouveau.

Ces amendements, a-t-on prétendu, visaient à réduire considérablement cette augmentation de 50 p. 100. Nous avons dit—c'est-à-dire moi-même et d'autres membres de mon parti—qu'il ne fallait pas nécessairement être un grand mathématicien pour se rendre compte que le revenu total des députés serait plus élevé en 1978, en vertu des amendements au bill C-44 qui sont censés être un compromis, qu'avec l'augmentation de 50 p. 100 prévue dans le bill original.